

ABONNEMENT

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS

SAUMUR	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers, —.....	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS

A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 5 AVRIL

L'encouragement aux agitateurs

Le chroniqueur politique de la *Revue des Deux-Mondes*, M. de Mazade, est républicain, mais il est de ces républicains qui ne ferment pas systématiquement les yeux aux leçons des événements. Il déplore et flétrit les attentats des anarchistes. Il approuve qu'on fasse des lois pour défendre le pays, mais, dit-il, il ne faut pas se méprendre.

« Dea lois, des lois, soit ! Ce ne sont point, après tout, les lois qui manquent : on peut, si l'on veut, en ajouter de nouvelles, fortifier la répression ; mais il est bien clair qu'il ne suffit pas de voter des lois, que toute la question est dans la manière de les appliquer, et, avant tout, on pourrait ici se livrer à un petit examen de conscience.

« Si on trouve qu'il n'y a pas de répression, que la police s'est laissée un peu surprendre, qu'elle est impuissante ou insuffisante en présence de ces crimes nouveaux, à qui la faute ?

« Est-ce que la police, partout où elle est engagée, n'est pas toujours exposée à être désavouée ?

« Est-ce que, ces derniers jours encore, un député radical ne prétendait pas qu'il n'y avait d'autres anarchistes que les « policiers », — en y ajoutant, il est vrai, les « anarchistes cléricaux ? »

« Depuis dix ans, et plus, on n'est occupé qu'à mettre la police en suspicion, à la décourager, à la désarmer, à la désorganiser, pour ne pas trop offusquer le Conseil municipal de Paris. Le peu qui en reste, c'est un vrai basard, et le résultat est que le jour où on en a besoin, cette police maltraitée, décriée, troublée dans le sentiment de ses devoirs, est impuissante, au moins un peu surprise. M. le préfet de po-

lice a vraiment à déployer de la bonne volonté pour remettre son armée sur pied.

« Ce n'est pas tout : on trouve, non sans raison, que les anarchistes deviennent menaçants et criminels parce qu'ils appellent la « propagande du fait », c'est à dire de la dynamite ; mais ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils se préparent à leur sinistre besogne.

« Ils n'ont pas caché leurs idées, si on peut appeler cela des idées ; il ont avoué tout haut leurs haïnes, leurs projets. Depuis dix ans, leurs réunions sont des foyers de démagogie révolutionnaire, de subversion morale et politique, de propagande corruptrice : on a laissé tout dire de peur de paraître réprimer des opinions ; on voit maintenant ce qui en résulte.

« Qu'on vote donc des lois nouvelles, si on les croit nécessaires, et qu'on poursuive une campagne de sûreté publique contre les mal-faiteurs de la dynamite, ce sera fort bien ; mais la première condition est certainement de rendre à une société ébranlée et inquiète la garantie d'une police raffermie dans ses devoirs et d'une meilleure hygiène morale. »

Cela est vrai, seulement la question est de savoir si, avec ses traditions, avec les hommes qui la gouvernent, la République est capable d'établir et de maintenir cette hygiène morale.

A LA CHAMBRE

Séance d'hier 4 avril. — M. Bouge a la parole pour adresser une question au sous-secrétaire d'Etat aux colonies sur la situation au Tonkin.

L'orateur se plaint des contradictions qui existent entre les rapports de M. de Lanessan, gouverneur général de l'Indo-Chine, annonçant la pacification absolue dans le Delta, et les dépêches publiées ces derniers jours portant la nouvelle de nouveaux combats contre les pirates et de nouvelles pertes d'hommes.

M. Jamais, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, répond que M. de Lanessan a envoyé, il est vrai, des rapports affirmant que le Tonkin était pacifié. Mais tout le monde sait qu'en s'exprimant ainsi, il voulait parler de la situation dans le Delta, et non pas au Tonkin tout entier.

M. de Cassagnac. — Il y a donc un Tonkin et un sous-Tonkin ?

M. Jamais. — On est parfaitement justifié de faire une distinction entre le Delta et le Haut-Tonkin, car on sait que les pirates pourchassés s'y sont réfugiés dans des massifs montagneux. Les événements qui s'y passent en ce moment montrent quel grand intérêt résulterait de l'organisation de l'armée coloniale. Le pays ne peut pas, en effet, faire une politique coloniale sans avoir entre les mains l'instrument de cette politique.

Après une réplique de M. Bouge, qui ramène M. Jamais à la tribune, l'incident est clos, et l'on revient à l'ordre du jour.

On reprend la discussion de la proposition Bovier-Lapierre, concernant les syndicats professionnels.

INFORMATIONS

NOMINATIONS ÉPISCOPALES

Mgr Ardin, évêque de La Rochelle, est nommé archevêque de Sens ;

M. l'abbé Villiez, vicaire général de Tours, est nommé évêque d'Arras ;

M. l'abbé Lamouroux est nommé évêque de Saint-Flour.

Le nouvel évêque de Sens, Mgr Ardin, est né à Clairvaux le 26 janvier 1840.

Après avoir été aumônier de l'Assemblée nationale à Versailles, il devint évêque d'Oran en 1880.

En janvier 1864, il fut transféré au siège de La Rochelle.

M. l'abbé Villiez, vicaire général de Tours, désigné par le gouvernement pour le siège épiscopal d'Arras, Boulogne et Saint-Omer, est âgé de cinquante-cinq ans. D'abord professeur à l'institution Saint-Louis de Tours, il fut ensuite curé à Yzernes, sur les confins du Poitou, puis nommé curé-doyen d'Amboise.

C'est de ce poste que Mgr Meignan l'appela pour le mettre à la tête de son petit séminaire et en faire un de ses vicaires généraux.

LES DÉSORDRES DANS LES ÉGLISES

M. d'Hulst a informé M. Loubet qu'il lui poserait une question afin de savoir s'il est vrai, comme l'a dit le préfet de police, que les commissaires et agents avaient reçu des ordres pour ne pas intervenir au cours des bagarres qui se produiraient dans les églises.

M. Loubet lui fixera aujourd'hui le jour pour lequel il accepte la question.

On nous rapporte que d'après certaines révélations faites par l'un des anarchistes impliqués dans les affaires des bombes explosibles, une étroite surveillance a été ordonnée aux abords de la Banque de France depuis hier. L'extérieur et l'intérieur sont soigneusement gardés.

ÉLECTIONS CONSERVATRICES

Nous sommes heureux d'enregistrer, à l'actif de la journée du 3 avril, quatre élections conservatrices aux conseils généraux.

A Cambremer (Calvados), le député de la circonscription, M. Conrad de Witt, a été élu.

Dans l'Aveyron, deux conservateurs, MM. Thédénat et Gaubert, ont été élus à Espalion et à Belmont.

Enfin, dans l'Orne, à Ecouché, c'est M. de Champrepus, conservateur libéral, que les électeurs ont choisi pour les représenter.

22 Feuilleton de l'Écho Saumurois

LE

FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

Deuxième Partie: L'expiation du Fils

I — L'INVENTEUR AVEUGLE

(Suite)

Un jour, vers midi, l'aveugle entra dans la salle à manger avec un air triomphant.

Armande remarqua aussitôt cette heureuse disposition.

— Qu'y a-t-il, père ? demanda-t-elle en lui tendant son front ; tu as l'air satisfait de ta matinée.

— Oui, fillette, dit M. Martel, en déposant un baiser sur les joues de sa fille ; oui, les ouvriers viennent enfin de m'annoncer que toutes les pièces de ma grue sont terminées.

— Ah ! tant mieux.

— Le bois vient de notre succursale d'Amérique et a été choisi spécialement. Le fer est de première qualité ; j'ai touché et mesuré moi-même les roues et les engrenages. Tu souris

peut-être ; mais j'y vois par la pensée, et d'ailleurs je connais si bien mon sujet qu'il serait difficile de me tromper.

— Je sais, père, que tu es un voyant par l'esprit.

— C'est cela, flatte-moi ; mais ça m'est égal, mes doigts voient aussi bien que le feraient mes yeux ; à défaut de la vue, j'ai le toucher, et en vérité ce n'est qu'une habitude à prendre. Je n'ai besoin de personne pour me conduire dans l'usine, mon pied se pose juste à l'endroit voulu ; si je me sers d'une canne, c'est seulement dans la crainte d'une surprise ; une voiture laissée dans le chemin, ou une traverse de bois, un accident est si vite arrivé ! C'est que, vois-tu, ma petite fille, je ne veux pas qu'il m'arrive malheur maintenant.

— Je ne veux pas qu'il t'arrive malheur jamais ! dit Armande.

— Je sais bien ; mais c'est que maintenant je veux voir fonctionner ma grue, et si je réussis — rien ne peut m'empêcher de réussir — alors, la fortune reviendra chez nous, et ma petite-fille aura sa dot comme les demoiselles d'aujourd'hui.

— Pauvre cher père, je ne sais pourquoi tu penses toujours à te séparer de moi, à me ma-

rier ; oh ! je suis heureuse ainsi, je veux rester avec toi, toujours.

— Chère enfant...

— Tu pourrais donc vivre sans moi ?

— Non, fit M. Martel ; mais ne parlons plus de cela, que cette journée soit tout à la joie. Dès demain, on commencera à assembler les pièces de la grue sur le port Saint-Denis. Le ponton qui doit la porter est arrivé. Au grand jour, on coulera un bateau de sable en Seine, et nous verrons. Le cœur me bat d'avance. Je convoquerai des ingénieurs, des savants, ce sera une vraie fête !

— Oui, père, une belle fête... mais, qu'as-tu donc ?

Deux larmes s'échappaient des yeux blancs du vieillard.

— Il manquera un homme, qui était un savant aussi, celui-là, fit-il amèrement ; il manquera celui qui a été le bonheur et l'espoir de ma jeunesse comme tu es celui de ma vieillesse...

— Grand-père, tais-toi, dit Armande.

Elle passa ses bras autour du cou de son grand-père, pencha sa tête sur sa poitrine, et tous deux, le vieillard et la jeune fille, embrassés, émus par un souvenir terrible, laissèrent

couler leurs larmes.

M. Martel s'arracha le premier à cette faiblesse.

— Allons, dit-il, je t'attriste maintenant ; ma parole d'honneur, je redeviens enfant... Je disais donc que je convoquerais les principaux ingénieurs de Paris. Un de mes amis m'a promis d'amener pour l'expérience décisive un jeune homme d'une capacité hors ligne et dont on parle beaucoup depuis quelque temps.

— Quel est ce jeune homme ?

— Je ne le connais pas. Tout jeune encore, il a dit-on vingt-cinq ans, il est déjà lauréat de l'Académie des sciences, inventeur d'une machine agricole qui lui a rapporté du premier coup une somme ronde...

— Comment le nomme-t-on ?

— Oh ! d'un nom insignifiant, deux prénoms... voyons... c'est cela, il se nomme André Rémy.

— En effet, dit Armande, c'est un nom qui ne dit rien.

— Mais l'homme dit quelque chose. Mon ami, qui fait grand-cas de ce garçon, m'a dit qu'il avait commencé ses études à Paris et qu'il les avait terminées en Angleterre, d'où il vient.

— Eh ! bien, nous le verrons, ce... monsieur

LE SILENCE DE M. CONSTANS

La *Petite République française*, journal de M. Goblet, publie la note suivante :

« Les vols de dynamite étaient depuis longtemps connus de l'ancien ministre de l'intérieur, qui les avait fait annoncer à grand fracas dans la presse. Est-il vrai que, lorsque le nouveau ministre a remplacé M. Constans place Beauvau, tous les documents relatifs à ces vols avaient disparu, et qu'aux demandes pressantes de renseignements de l'administration nouvelle il ait été répondu que les indicateurs de police étaient personnels et qu'on n'avait aucun compte à rendre ? »

Jusqu'ici M. Constans, aux bruits qui visaient son honneur privé, a estimé n'avoir rien à répondre, si ce n'est par des voies de fait. Les affirmations mises en avant par la *Petite République française* visent aujourd'hui l'honneur politique du ministre de l'intérieur. Croira-t-il encore devoir garder le silence ? Ce serait un aveu. Il est vrai que l'accusation ne nous semble avoir en soi rien de très invraisemblable.

LE DAHOMEY

Tout le monde, aujourd'hui, s'occupe du Dahomey.

Que va-t-on faire ? C'est la question que chacun se pose.

L'évacuation complète ne sera sans doute pas discutée. L'occupation le sera davantage. L'amiral Vallon en est partisan.

Mais, d'un autre côté, M. Le Myre de Villers vous dira :

Qui trop embrasse mal étreint. Attendez la pacification complète du Tonkin et de l'Annam, et ne vous mettez pas à faire de nouvelles conquêtes avant d'avoir amené les premières au degré de prospérité, de sécurité et de pacification voulu.

Nous avons demandé à un sénateur des plus qualifiés dans les questions coloniales quelle était, à son avis, l'opinion dominante au Sénat sur la question du Dahomey. Voici ce qu'il nous a répondu :

— L'expédition s'impose : personne ici ne songe dans les circonstances actuelles à l'évacuation ; il faut agir énergiquement, renoncer au système des petits paquets, en finir une bonne fois avec Béhanzin et surtout dire dorénavant toute la vérité au Parlement. Cette besogne de propreté accomplie, on verra ce qu'il y a lieu de faire du côté commercial de l'entreprise.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 4 avril 1892.

Les derniers événements avaient admirablement préparé l'enlèvement des cours à la veille de la liquidation. Les rachats des vendeurs ont poussé le 3 0/0 à 97.02. Le cours de compensation a été fixé à 96.80. Le nouveau a monté à 96.70 et le 4 1/2 à 105.70.

La Rente Italienne se rapproche en baisse du cours de 87 fr. L'Extérieure recule à 59 3/16 après 59 3/4. Le 3 0/0 Portugais cote 25 15/16 après 26 1/2. Les Fonds Russes sont tenus, le Nouveau à 76 1/4 et l'Orient à 66 5/16.

A mesure qu'on se rend compte que le conseil des régents de la Banque est d'accord avec le gouvernement et la commission pour introduire dans le projet de renouvellement du privilège des innovations compatibles avec le fonctionnement régulier de l'institution, les cours de l'action de la Banque de France se raffermissent.

Le Crédit Foncier, toujours en butte aux attaques des mêmes adversaires, cote 1,190.

La Banque de Paris est très ferme à 610. La réduction de son dividende est considérée comme une mesure de prudence dont il eût été facile de se départir, en prenant sur la réserve de prévoyance qu'on a préféré garder intacte.

Le Crédit Lyonnais cote 750 fr. Il aurait pu distribuer plus de 30 fr. pour 1892, en ne reportant pas 2 millions 1/2 à l'exercice suivant.

La Société Générale au cours de 471.25 offre un placement à plus de 3 0/0 avec un revenu régulier de 12.50 nets.

L'action Immeubles de France est démandée au comptant à 460 fr. Son dividende de 25 fr., dont le solde est payable le 16 juillet, fait entrevoir un plus-value prochaine de ce titre.

L'action du Comptoir d'Escompte remonte à 790 sur la bonne impression résultant des déclarations de M. Denormandie à l'assemblée du 28 mars dernier.

Les actions du Comptoir des Fonds Nationaux s'échangent aux environs du cours de 675 fr. Il est question de payer un acompte de 25 fr. par action en mai.

Un groupe d'hommes éminents très versés dans les questions agricoles vient de constituer la Société Française de reconstitution et d'exploitation de vignobles. Cette société a pour but précise et déterminé de venir en aide à l'agriculture pour reconstituer une des sources les plus importantes de notre richesse agricole. La reconstitution des vignes phylloxérées donnera des résultats suffisants pour assurer aux capitaux qui s'y emploieront une large rémunération. On doit donc considérer comme un placement digne de toute l'attention de l'épargne, les actions de 500 fr. de la Société Française auxquelles elle garantit durant les quatre premières années un intérêt minimum de 4 0/0 payable par semestre, les 1^{er} juin et décembre de chaque année. Après cette période, le dividende sera payé annuellement en juin, avec faculté pour le conseil d'autoriser le paiement d'un acompte en cours d'exercice. Les versements sont reçus à la Société Générale, au Crédit Lyonnais, au Comptoir National d'Escompte et dans les succursales de ces institutions.

Les Chemins Economiques cotent 404.50.

NOUVELLES MILITAIRES

LES NOUVEAUX RÉGIMENTS DE CAVALERIE

Il paraît qu'il ne sera pas créé de nouveaux régiments de cavalerie en 1892, faute de crédits et aussi parce que les casernements destinés à les recevoir ne sont pas construits.

En 1893, il sera formé le 31^e régiment de dragons et le 14^e régiment de hussards.

Resterait à organiser, en 1894, le 32^e de dragons et le 14^e cuirassiers. De ces deux

régiments, un seul, pense-t-on, sera constitué, le 32^e dragons. Le 14^e cuirassiers ne le serait pas, pour permettre, avec les économies réalisées de ce chef, de donner à tous les nouveaux corps le complet en cadres déterminé par la loi du 13 mars 1875.

D'ici là, il passera d'ailleurs beaucoup d'eau sous les ponts. (France militaire.)

Chronique Locale

ET DE LOUEST

Chemin de fer de Saumur à Cholet

Au début de la séance d'hier, la Chambre des députés a voté le projet de loi déclarant d'utilité publique le chemin de fer de Saumur à Cholet.

L'urgence ayant été prononcée, il ne sera pas nécessaire de procéder à une seconde délibération, et le projet de loi n'a plus qu'à recevoir la sanction du Sénat.

Les ingénieurs de la Loire à Saumur

Hier soir, vers cinq heures, un élégant steam-boat, venant de Tours, est arrivé à Saumur, monté par une commission d'ingénieurs de la Loire, d'ingénieurs des Ponts et Chaussées et de sous-ingénieurs chargés d'inspecter les rives de la Loire, les travaux exécutés à l'embouchure du Cher, et de se rendre compte de ceux qui pourraient être nécessaires sur d'autres points du cours de notre fleuve.

Il est à regretter que les eaux soient aussi élevées. Cette commission n'aura pu voir les trois îlots de sable, en aval du pont du chemin de fer, lesquels sont assez solidement établis aujourd'hui par les arbustes qui y ont pris racine, pour n'être plus attaqués par les grandes crues. Le triangle qu'ils forment, mis à sec chaque été, se couvre de petits roseaux et menace de devenir, dans un temps plus ou moins éloigné, une île importante qui rejettera le lit principal de la Loire loin des quais de Saumur.

Ces craintes ont été maintes fois signalées aux autorités compétentes qui n'en ont pris nul souci.

En ce siècle de dynamite, les moyens de se débarrasser de ces amas de sable compromettants ne semblent pas cependant être bien difficiles ni bien coûteux.

Espérons que cette même commission reviendra faire une semblable inspection par les eaux basses.

Le bateau à vapeur est reparti seul hier au soir. Toute la commission est restée à Saumur et est rentrée à Tours par chemin de fer.

UNE CONFÉRENCE

Le sympathique conférencier nantais que nous avons déjà entendu à Saumur, M. Florou, avocat, donnera jeudi soir, à 8 heures, dans le magasin Pichat, quartier des Ponts, une conférence privée. L'orateur traitera des *victimes du travail*.

Une carte d'invitation sera rigoureusement exigée à l'entrée.

Collège de Saumur

M. Bréhard, Constant, élève de philosophie, vient de passer avec succès, devant la Faculté de Poitiers, l'examen du baccalauréat ès-lettres (2^e partie).

NOUVELLE TENUE DANS LA CAVALERIE

Nous avons dit hier que les officiers du cadre de l'Ecole de cavalerie, les officiers de cavalerie du cadre de l'Ecole spéciale militaire, les officiers en retraite, les officiers hors cadre du service des remontes et ceux des compagnies de cavaliers de remonte feront usage, en remplacement du dolman, de la tunique ample avec épaulettes du modèle attribué aux officiers de cuirassiers.

Pour ces diverses catégories d'officiers, les bontons et marques distinctives de grade (épaulettes et galons) seront du même modèle que pour les officiers de cuirassiers et de dragons.

Le collet et les parements des manches seront en drap bleu de ciel pour les cadres des Ecoles et en drap du fond pour les officiers hors cadres du service des remontes ou ceux des compagnies de cavalerie de remonte.

« Le Voyage de Suzette »

Le temps nous manque pour parler longuement de la représentation d'hier soir. Nous voulons cependant constater l'immense succès de ce merveilleux voyage.

Salle splendidement garnie, comme dans les plus beaux jours de *Miss Hélyett*, mise en scène irréprochable, décors nouveaux et variés, ballets aussi nombreux que notre scène peut le permettre, fontaines lumineuses très réussies, rien n'a manqué. Le corps du ballet ne laisse rien à désirer, c'est complet ; les clowns sont remarquables d'agilité, et notre charmante Suzette s'est surpassée.

Pour être juste, nous devons adresser à tous les plus chaleureuses félicitations, surtout à M. David, qui, nous le croyons sans peine maintenant, a dû s'imposer les plus grands sacrifices pour entreprendre ce voyage dans l'antiquité très fin de siècle.

Succès oblige : aujourd'hui, à 9 heures, il y a matinée, mais pour les écoles communales seulement ; ce soir, deuxième, et demain soir mercredi, troisième représentation. Que ceux qui veulent passer un bon moment aillent

dont tu parais si enthousiaste : mais je crains qu'il ne faille beaucoup rabattre du portrait que tu en fais.

— Pourquoi cela, mauvais petit diable ?

— Parce que je vois déjà que tu veux me proposer un mariage. Je te préviens, je serai excessivement difficile.

— Es-tu folle ? Je ne connais pas ce jeune homme et je n'y songeais pas. D'ailleurs, il faut qu'il te plaise.

— Oui, et aussi que je lui plaise.

— Oh ! ce n'est pas là une difficulté.

— Comment cela ?

— N'es-tu pas jolie comme... voyons... comme...

— Vilain flateur, taisez-vous, ou je me fâche !

— Enfin, si ce garçon a des yeux, ce dont je ne doute pas, il saura bien te remarquer.

— S'il me voit, d'abord.

— Il te verra, car tu seras de la fête ; n'es-tu pas le chien du pauvre aveugle ?

— A propos de chien, reprit Armande, j'ai oublié de te dire que la vieille Miss a fait ses petits.

— Pauvre vieille bête, quel âge a-t-elle maintenant ?

— Onze ans, père. C'est la fille du pauvre Pluton, qui a été tué par ces misérables.

— Oui, il faudra garder un chien noir, si elle en a ; on le nommera Pluton, en souvenir de l'autre.

— Il y en a justement un joli, qui sera semblable à son aïeul, je dirai au concierge de le garder.

M. Martel devint tout à coup sérieux.

— Ecoute, fillette, dit-il, j'ai depuis longtemps un rêve singulier. Tu sais que je ne crois pas aux rêves, qui sont le reflet des choses passées et non des avertissements de l'avenir, mais celui-ci est si tenace et si régulier que je ne puis le passer sous silence.

— Parle, grand-père ; il s'agit du crime, n'est-ce pas ?

— Oui. Je vois souvent l'un des assassins, pas celui qui a frappé, l'autre, Séverin Billou, avec sa face hypocrite, son front bas, son regard sournois, celui qui a frappé le chien, celui qui a mis l'arme dans la main du malheureux Vincent...

— Le plus coupable, celui-là !

— Oui, ma fille, celui qui a profité du vol et qui a fui, sans que jamais, depuis dix ans, la police ait pu le découvrir.

— Il mourra impuni.

— C'est possible, et pourtant, si j'en crois mon rêve, la punition approche.

— J'ai presque peur.

— Rassure-toi, mon enfant, oui, et le vengeur est né hier. C'est le chien noir, le fils de la vieille Miss, qui nous vengera tous.

— Que dites-vous là, père ?

— Je divague, n'est-ce pas ? mais que veux-tu, je vieillis et puis, lorsque chaque nuit on voit la même vision, cela finit par envahir l'esprit. Bref, je vois Billou au milieu d'une grande maison. Tout le monde autour de lui se fait petit et salue. Lui, il compte de l'or, il compte toujours, lorsqu'à un moment le théâtre change ; je vois des bois, des arbres immenses, une forêt enfin ; un homme passe en courant, haletant, oppressé, fuyant. Derrière lui, un chien que je reconnais pour Pluton bondit à la poursuite de l'homme ; j'entends alors un grand cri, et je m'éveille le front baigné de sueur.

— Pauvre père, c'est ton imagination qui travaille et qui voit ce qu'elle désire.

— Non, ma fille, j'en demande pas le supplice de Billou ; tu sais que je suis de ceux qui demandent l'abolition de la peine de mort. Mais

je ne puis m'empêcher de faire cette réflexion : » Le premier Pluton est mort ; Miss est trop vieille pour lutter contre un homme, et d'ailleurs le chien de la vision est jeune et fort, d'une taille majestueuse ; ce sera celui qui vient de naître.

Armande, voyant son grand-père s'entêler dans cette affaire, sourit en elle-même, alla déposer un baiser filial sur le front de l'aveugle et lui dit :

— Père, repose-toi quelques heures, je vais veiller moi-même à la santé du vengeur futur.

(A suivre.)

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

A partir de jeudi : *Le Voyage de Suzette*, opérette nouvelle en 3 actes et 14 tableaux, par MM. Chivot et Duru, musique de Léon Vasseur.

BOURSE DE PARIS

Du 4 Avril 1892

3 0/0	96 70
3 0/0 nouveau	96 60
3 0/0 amortissable	97 50
4 1/2	105 65

au voyage de Suzette : ils ne regretteront pas de s'être couché matin.

ASSEMBLÉE DES RÉCOLLETS

MUSIQUE DES ÉCOLES COMMUNALES

Dimanche prochain 10 avril, jour des Ramenades, à l'occasion de l'Assemblée des Récollets, la Musique des Ecoles communales se fera entendre, à 3 heures 1/2, au Jardin des Plantes.

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés sous la direction de M. Meyer :

1. Bijou, pas redoublé..... MAILLOCHAUD.
2. La Vierge de Domrémy, fan-taisie..... BONJEAN.
3. Le Nid, chœur à trois parties... GOUNOD.
4. La Fille du Régiment, fan-taisie..... DONIZETTI.
5. Louise, mazurka..... BARY.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 1^{er} avril. — Blanche Pasquier, à l'Hospice.

Le 3. — Claude-Camille Garnier, rue de la Petite-Bilange.

PUBLICATION DE MARIAGE

Charles-Michel Baron, facteur, à Saumur, et Joséphine-Amélie Lhotte, sans profession, à Saumur.

DÉCÈS

Le 2 avril. — André-Jean Dron, journalier, 70 ans, à l'Hôpital.

Le 4. — Jean Gaillard de Dananche, 16 mois, rue Dacier.

MANŒUVRES AVEC CADRES

Pour la première fois, des manœuvres de brigades avec cadres seront effectuées cette année dans deux brigades du 9^e corps d'armée.

LES GRANDES MANŒUVRES

On lit dans le *Petit Centre* : « Cette année, les grandes manœuvres du 12^e corps d'armée s'effectueront dans les environs de Tours, où les opérations militaires seront combinées entre le 12^e et le 9^e corps. Les troupes de Périgueux iront à Limoges par voie de fer et feront le reste de la route à pied. »

ESSAI DE MOBILISATION A TOURS

Un essai de mobilisation pour les régiments de cavalerie a eu lieu samedi. Les deux régiments se sont rendus à Larçay où la revue a été passée par le général Dan-loux. Des essais partiels avaient déjà été faits dernièrement avec un plein succès. Le général s'est montré, cette fois, comme il y a huit et quinze jours, très satisfait.

TOURS. — M. le docteur Fournier, maire de Tours, qui avait donné sa démission il y a quelques semaines, vient de la retirer et de rentrer à la Mairie, à la suite de la visite que lui a faite une délégation du Conseil municipal.

ÉPILOGUE DE L'AFFAIRE SERREAU

Nos lecteurs n'ont pas oublié qu'un M. Serreau, natif d'Esvesres, canton de Montbazou (Indre-et-Loire), avait été, au mois de décembre, la victime d'une arrestation arbitraire. Le Conseil municipal de Paris s'est occupé samedi dernier de cette affaire. Le *Journal des Débats* publie à ce sujet la note suivante :

« M. Champoudry interroge le préfet au sujet de l'arrestation arbitraire de M. Gabriel-François Serreau, qui, on se le rappelle, fut, par suite d'une erreur, incarcéré illégalement pendant douze jours au Dépôt en vertu d'un mandat d'amener du Parquet de Saumur. Après un exposé détaillé des circonstances dans lesquelles cette erreur regrettable s'est produite, M. le secrétaire général de la préfecture de police déclare qu'il y avait une concordance telle de noms et de signalement que tout le monde devait s'y tromper. Un ordre du jour de M. Champoudry, constatant que la préfec-

ture de police et les autorités judiciaires sont coupables d'arrestation arbitraire et de détention illégale et protestant au nom de la conscience publique, est adopté. »

C'est la conclusion.

LA FRAUDE DES BEURRES

On lit dans le *Petit Courrier* d'Angers :

« Notre note de la semaine dernière, concernant les beurres fraudés, avait attiré l'attention de M. l'Inspecteur des marchés, et samedi il se livra à des perquisitions qui, malgré son talent, restèrent sans résultat.

« Ce qu'il n'avait pu faire, M^{me} Rebuffet, bouchère, le fit. Elle avait acheté deux livres de beurre, et le bruit causé par le passage de M. l'Inspecteur, et par toutes les ménagères qui avaient assisté aux recherches, avaient éveillé sa défiance. Mme Rebuffet, pour s'assurer si elle n'était pas volée, coupa ses deux livres par le milieu.

« D'après ce que l'on rapporte, ce n'était ni plus ni moins que de la margarine recouverte d'une couche de deux centimètres environ de beurre véritable.

« Cette découverte rassembla presque tout le monde qui était sur la place du Pélican à deux heures, et peu s'en fallut que quelques marchandes ne se prissent au chignon, car chacune d'accusait sa voisine d'être la coupable.

« On croit que le marchand de beurre est de Trélazé. »

TENTATIVE DE DÉRAILLEMENT SUR LA LIGNE D'ANGERS

Une tentative de déraillement a été commise le 30 mars dernier, sur la ligne de Poitiers à Angers, à 1,200 mètres environ de la gare de Mirebeau.

Un inconnu avait déposé sur la voie deux pierres assez grosses, placées l'une sur le rail gauche et l'autre sur le contre-rail de droite. La première était en partie écrasée, lorsque M. Jean Marquet, brigadier, poseur à Mirebeau, constata le fait dont nous venons de parler.

M. Delile ayant fait sa tournée habituelle dès le matin, on pense que cette tentative a été commise entre sept heures et dix heures et demie.

Le coupable est activement recherché.

Dans la dernière séance des actionnaires de la Compagnie d'Orléans, M. le baron de Livois, au nom d'un certain nombre d'actionnaires, a nettement exprimé le vœu que la Compagnie se mit en mesure d'assurer à ses employés, dans une large mesure, le repos du dimanche.

M. de Courcel, président, a pris acte de la motion, en promettant que la Compagnie ne manquerait pas d'y avoir égard.

LE SOLEIL EN AVRIL

La direction de notre équateur, prolongée jusqu'au ciel, passe de plus en plus au sud du soleil ; en conséquence, celui-ci semble de jour en jour plus élevé au-dessus de l'horizon des pays qui, comme Paris, sont situés sur l'hémisphère nord du globe. La durée des nuits va donc continuer à diminuer, et celles des journées à augmenter.

A la fin du mois, la journée durera 14 heures 29 minutes au lieu de 12 heures 31 minutes au commencement, soit une augmentation de 1 heure 38 minutes dans le mois.

C'est dans ce mois que, pour la première fois de l'année, les montres et les horloges seront d'accord avec le soleil. Ce sera le 14 avril, et presque à nos antipodes, 179 degrés et demi à l'ouest de Paris, que le soleil vrai sera au méridien en même temps que le soleil moyen qui règle le temps, alors qu'il sera 11 heures 58 minutes du soir à Paris.

A la plus occidentale des îles Chatam, dans le grand Océan, on devra marquer 12 heures précises sur les montres à midi du cadran solaire.

Il en résulte que c'est le jour même du 13 avril le premier de l'année où la matinée est égale sensiblement à la soirée, le soleil se levant, à Paris, à 3 heures 40 du matin, et se couchant à 6 heures 50 du soir.

Le 8 avril, il se lève à 3 heures 24 pour se coucher à 6 heures 40, la matinée dure 4 minutes de moins que la soirée ; le 22 avril, il se lève à 4 heures 57 minutes pour se coucher à 7 heures 1 minute, et la matinée dure 2 minutes de plus que la soirée.

Élections Municipales

DU 1^{er} MAI

Nous rappelons à nos lecteurs que l'imprimerie PAUL GODET se charge de l'impression de toutes les **Listes de candidats** qu'on voudra bien lui confier.

Les élections approchent, il ne faut pas attendre au dernier moment. Nous engageons donc les personnes dont les listes sont prêtes à les envoyer dès maintenant.

On est prié d'écrire bien lisiblement les noms, afin qu'aucune erreur ne puisse être commise.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 7 h. 3/4 — Rideau : 8 h. 1/4

Direction : H. DAVID.

MARDI 5 et MERCREDI 6 Avril

Le VOYAGE DE SUZETTE

Opérette nouvelle à grand spectacle en 3 actes et 14 tableaux

Paroles de CHIVOT et DURU, musique de L. VASSEUR

Avec le concours de :

M^{me} ROSETTI, 1^{re} danseuse ; NOELLY, danseuse travestie. — Mlle CHAUMEL, 1^{re} danseuse demi-caractère, et le corps de ballet.

Les OMERS, clowns de l'Alhambra et Royalty-Théâtre de Londres et du Châtelet

Les Fontaines lumineuses. — Deux grand divertissements

Premier Acte. 1^{er} Tableau, Blanchard le Riche. — 2^e Tableau, Verduron le Pauvre. — 3^e Tableau, Le Port de Barcelone.

Deuxième Acte. 4^e Tableau, Athènes. — 5^e Tableau, La Fête du Gouverneur. — 6^e Tableau, La Tente de Coricopoulos. — 7^e Tableau, Une Fête dans la Montagne. — 8^e Tableau, La Grotte Enchantée.

Troisième Acte. 9^e Tableau, Le Harem d'Omar Pacha. L'Escamoteur. — 10^e Tableau, Le Foyer du Cirque Blackton et Cie. — 11^e Tableau, La Pantomime. — 12^e Tableau, L'Audience du Pacha. — 13^e Tableau, Le Cortège du Cirque. Triomphe de Suzette. — 14^e Tableau, Apothéose.

DISTRIBUTION : Verduron, MM. Allain ; André, Vautier ; Pinsonnet, Brun ; Don Girallon, Bisson ; Le général Zéphir, Beaumont ; Blanchard, Nevers ; Coricopoulos, Roméal ; Omar Pacha, Leprieu ; Lemim, Peyronnet ; Coboul, Peyronnet ; Carlos, Beaumont ; Demétrios, Fleuryville. Suzette, M^{me} Sauvaget ; Paquita, Portelier ; Cora, David ; La Rosalba, Regnard ; Kaleb, Aubé ; José, Audusseau ; Hamed, Chauvin ; Un crieur, Peyronnet ; Un matelot, Aubé ; Fernandez, Antonia ; Antonio, Maurice.

MAGASIN PITTORESQUE

JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL

Jouvet et Cie, 5, rue Palatine, Paris.

Paris, un an, 10 fr. — Départements, 12 fr.

Union postale, 13 fr.

Sommaire du 31 mars 1892

Le tombeau du cardinal de Richelieu (1 grav.), M. Jordant. — Chicago (3 grav.), M. G. Labadie-Lagrave. — Petite page d'histoire, M. Ch. Canivet. — Le vice-amiral Jurien de la Gravière (1 grav.), M. J. Baurelle. — Les bords de l'Oise (1 grav.), — Le devoir présent, M. A. Lair. — Pensée. — La reine d'Angleterre en France (1 grav.), M. R. L. — Les académies de femmes (3 grav.), M. J. Le Fustec. — Le tunnel des Batignolles éclairé à l'électricité (3 grav.), M. Perron. — L'histoire de l'art et les nouveaux programmes des lycées et collèges, M. E. Müntz. — Les combats de coqs dans le Nord (1 grav.), M. Clément Durant. — L'escamoteur (2 grav.), M. Gourdault. — Les colombiers militaires à l'étranger, M. le commandant d'Equilly. — Le renard, le loup et les raisins, fable (1 grav.), M. Frédéric Bataille.

PILULES SUISSES !

Le médicament le plus populaire de France.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

1892

Semaine Sainte à Séville

Foire de Séville

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte, du 10 au 16 avril, de la foire et des fêtes qui auront lieu à Séville, du 18 au 22 avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera, du 17 mars au 16 avril inclus, au départ de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gaupat, Montluçon, Li-

moges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets aller et retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 francs par place, avec faculté d'arrêt à divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 5 mai inclusivement et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

1892

Fêtes de PAQUES à Madrid

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte et des fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera du 6 au 16 avril 1892, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1^{re} classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 fr., avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye ; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant 20 jours et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.



Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon. Évitez les contrefaçons étrangères. (Rue de Provence, 36, PARIS. Rue de Béarn, 41, LYON.)

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

M. VERNERY

Opticien à Pontivy

A l'honneur de prévenir ses clients qu'il est le seul possesseur, pour les départements de Bretagne, Maine-et-Loire et Vendée, des Verres qui ont obtenu le grand succès de l'Exposition de 1889. Ces verres sont d'une netteté irréprochable ; les courbes sont faites mathématiquement, ce qui permet de prendre des verres moins forts que ceux dont on se servait précédemment. Ces verres corrigent les défauts de la vue et permettent de travailler sans la moindre fatigue.

Après quarante années de pratique dans l'art de l'optique, et en raison des connaissances acquises, M. Vernery donne aux personnes les verres qui conviennent à leur vue. Tous ces verres sont très bien montés sur monture fine acier, écaille, or, argent.

M. Vernery possède un beau choix de jumelles, baromètres, lunettes, etc.

En attendant l'honneur de votre visite, recevez, Messieurs et Mesdames, mes salutations empressées.

VERNERY.

Visible Hôtel de Londres, du 5 au 20 courant.

ENTRÉE LIBRE.

Prière de ne pas confondre l'opticien avec le marchand de lunettes ignorant complètement ce qu'il vend.

A LOUER

Au Pont-Fouchard

MAISON

AVEC VASTES JARDINS

S'adresser à M. LAUNAY-MICOUILLAN.

A LOUER JARDIN

Entouré de murs et bien arrosé,

Avec petite chambre

Près la gare d'Orléans.

S'adresser à M. BEUROIS, 5, rue du Petit-Pré.

(239)

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE,
Et de M^e BREVET, notaire à Tigné (Maine-et-Loire).

VENTE DE BIENS DE MINEURS

Aux enchères publiques
Au plus offrant et dernier enchérisseur
EN UN LOT DE
Deux Corps de bâtiments
COMPRENANT
Maison de maître
Maison de fermier
ET
DIVERS MORCEAUX DE TERRE
Sis commune de Tigné (Maine-et-Loire)

L'ADJUDICATION aura lieu le LUNDI 25 AVRIL 1892, à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e BREVET, notaire à Tigné.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le deux avril mil huit cent quatre-vingt-douze, homologuant une délibération du conseil de famille des mineurs Camille-Paul-Edouard Poitou et Anne-Marie Poitou, enfants issus du mariage d'entre les époux Poitou-Leguyer, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix de Vihiers, le vingt-deux mars mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistrée, Et aux requêtes, poursuites et diligences de : Madame Leguyer, veuve de M. Camille Poitou, ladite dame propriétaire, demeurant à Paris, rue du Quatre-Septembre, numéro 19, agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de ses deux enfants mineurs sus-nommés,

Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour elle sur la présente poursuite de vente et ses suites ;

En présence de M. Charles Poitou, propriétaire, demeurant à Angers, bd du Roi-René, 38 agissant au nom et comme subrogé-tuteur desdits mineurs Poitou, fonctionnaire à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Vihiers, en date du vingt-un juin mil huit cent quatre-vingt-un, enregistrée,

Il sera procédé, le lundi vingt-cinq avril mil huit cent quatre-vingt-douze, à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e BREVET, notaire à Tigné, à la vente aux enchères publiques, en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens ci-après désignés, sur la mise à prix fixée d'office par le Tribunal civil de Saumur.

Désignation

Commune de Tigné (Maine-et-Loire).

LOT UNIQUE : 1° Deux corps de bâtiments, au village de la Touche, comprenant :

Une maison de maître, composée de deux chambres basses, décharge de cuisine, escalier en pierres à l'intérieur, et trois chambres hautes.

Une maison de fermier, composée d'une seule chambre.

Ecuries, grange et celliers ; ensemble le pressoir et ses accessoires, les cuves, portières, baquets et futs servant au transport de la vendange, et à la fabrication du vin, placés dans ces bâtiments ;

Terrain servant de passage au nord de la maison principale, dans lequel existe un puits grevé d'usage ;

Cours au devant et à côté des bâtiments dans lesquelles existent des toits à poules, à lapins et à porcs, des lieux d'aisances, une huanderie et deux fours ;

Jardin et terrain à la suite, au midi des cours ;

Le tout en un seul tenant, désigné au cadastre de ladite commune, sous les numéros 571, 573, 570, 578, 574, 569, section A, joignant au nord Bouché, au levant la rue du Village, au midi Jean Beaumont et veuve Guérin, et au couchant divers, sentier entre ;

D'une contenance totale de soixante-neuf ares quarante-cinq centiares ;

2° Un morceau de terre, dans les Poulardes, numéro 636, section A, de la même section, contenant dix-sept ares soixante-dix centiares, joignant au levant l'article précédent, sentier entre, au midi Turlais, et au nord René Gaudicheau ;

3° Un autre morceau de terre, au même lieu, numéro 642, de la même section, contenant quatre ares quarante centiares, joignant au levant l'article premier, sentier entre, au midi Hanouneau et Guillois, et au nord la mère des mineurs ;

4° Un autre morceau de terre, au même lieu, même section, formé de la réunion du numéro 660, contenant deux ares vingt centiares, du numéro 647, contenant un are

quatre-vingt-dix centiares, du numéro 648, contenant un are soixante-dix centiares, ensemble cinq ares quatre vingt centiares, joignant au nord Bouchard et autres, au levant René Gaudicheau, au midi héritiers de Jean Brouard et René Gaudicheau, au couchant un sentier ;

5° Un autre morceau de terre, au même lieu, compris au cadastre sous le numéro 594 de la section A, pour une contenance de cinq ares, et joignant au nord et au couchant des charrières ;

6° Une pièce de terre, nommée la Grande-Aire et le Plan, inscrite au cadastre, section A, sous les numéros suivants 374, 376, 377, 378 P, 384, 385 P, d'une contenance totale de trois hectares treize ares cinquante centiares, joignant le tout au nord Turlet-Picherit, au levant Madame Lequyer-Herpin et autres, au midi Gaudicheau-Bertrand et le chemin ;

7° Une pièce de terre, au lieu dit Prevail, portée au cadastre sous le numéro 1358 de la section A, pour une contenance de quatre-vingt-huit ares, et joignant au nord le chemin de la Touche à la Calonnaire, au levant un ruisseau, et au midi Abellard.

Total de la contenance de ces biens, cinq hectares deux ares quatre-vingt-dix centiares, ci..... 5 h 2 a 90 c.

Mise à prix, seize mille neuf cents francs, ci..... 16.900 fr.

S'adresser, pour renseignements :

1° A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2° A M^e BREVET, notaire à Tigné, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le quatre avril mil huit cent quatre-vingt-douze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le avril mil huit cent quatre-vingt-douze, fo, ce, Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Études de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4,
Et de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A VENDRE EN UN SEUL LOT

Sur baisse de mise à prix

En l'étude et par le ministère de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, commis à cet effet,

UNE

Maison d'Habitation

Avec Jardin et dépendances

Située à Saumur, rue du Champ-de-Foire prolongée,

Dépendant de la communauté des époux CHEVRE-BARON.

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 30 AVRIL 1892, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties par le Tribunal civil de Saumur, le onze février mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

M. Pierre Chevré père, peintre en voitures, demeurant à Saumur ;

Ayant pour avoué constitué M^e HENRY LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 4 ;

En présence ou lui dûment appelé de :

M. Maurice Chevré fils, peintre en voitures, demeurant à Saumur ;

Ayant pour avoué constitué M^e POPIN, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8 ;

Il sera le samedi trente avril mil huit cent quatre-vingt-douze, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, commis à cet effet, par le jugement sus-daté, procédé à la vente sur licitation, sur baisse de mise à prix, en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION :

Une maison et un jardin, situés à Saumur, rue du Champ-de-Foire prolongée, portés au cadastre sous les numéros 82 et 82 bis, section F, d'une superficie de six cent soixante-six mètres carrés ;

La maison se compose d'une entrée sur la rue du Champ-de-Foire prolongée ; à droite de cette entrée, un bâtiment en façade sur la rue qui comprend chambre à feu et cabinet, vaste atelier à la suite, grenier et caves ;

Un corps de bâtiment en face le précédent, renfermant une pièce à feu, un cabinet et un grenier ;

Au levant de ce bâtiment, un hangar, une chambre à feu, avec cave, pompe sous le hangar ;

Cour entre ces divers bâtiments ; Le tout est entièrement clos de murs, excepté le jardin faisant suite à l'atelier ;

Ces immeubles sont d'un seul tenant et joignent au nord la rue et M. Foucher, au levant M. Guédon et M. Lafié, au sud M. Couet et au couchant M. Foucher ;

Les murs entre M. Guédon et M. Lafié sont mitoyens, et le mur touchant la propriété de M. Couet dépend en entier des immeubles à vendre ;

Lesdits immeubles ont droit en tout temps, et sans aucune restriction, d'accéder à la rue de Bordeaux par l'amorce de la rue projetée, mais ils n'ont aucun droit sur le pré de M. Foucher, au-delà de la barrière établie au bout de l'amorce.

Mise à prix réduite : 6,000 fr.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le avril mil huit cent quatre-vingt-douze, fo, ce, Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 4 ;

2° A M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Étude de M^e BAFOUR, notaire à Thouars.

Dimanche 10 avril 1892, à midi,

VENTE

Aux enchères publiques
D'une créance de 500 fr.

Garantie par première hypothèque sur 53 ares 28 centiares de vigne et un rivage, sis aux Harendes, commune de Thouars.

Jouissance des intérêts à compter du 1^{er} avril 1892.

MISE A PRIX : 250 fr.

S'adresser, pour renseignements, à M^e BAFOUR, dépositaire des titres, et à M. DOUSSAIN, liquidateur de la société Michel et Jules Ecot.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1894

VASTES MAGASINS

32 mètres de façade, d'un seul tenant, Occupés par le Grand Bazar, Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17.

S'adresser à M^{lle} DAVEAU, au Grand Bazar. (235)

Changement de Domicile

A la Saint-Jean prochaine

LE

MAGASIN D'HORLOGERIE

De M. BICHON

Sera transféré de l'autre côté de la rue, ancienne maison L'HERMITE ET BOULITTE.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE

MAGASIN ET SERVITUDES

S'adresser à M. BICHON.

ON DEMANDE un bon valet de chambre pas trop jeune. S'adresser, 30, quai de Limoges.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
Sous le nom de **PLAIES, ULCÈRES, TARIOTTEUX** considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuits par correspondance.

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le Grand Bazar, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — OBJETS D'ART.

Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

Approuvés par la SOCIÉTÉ DE MÉDECINE de FRANCE.

CHEVEUX GRIS-CHUTE DES CHEVEUX

2⁵⁰ 3⁵⁰

GRAND FLACON PETIT FLACON

LE SUBLIMIOR

Un seul flacon suffit pour rendre progressivement aux cheveux gris la couleur et l'éclat de la jeunesse. Il ne poisse pas. Le SUBLIMIOR arrête la chute des cheveux et guérit les pellicules.

Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive. Une application tous les 15 jours suffit. — LE NIGER, 4⁵⁰ 60⁰⁰.

CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMEURS ET PHARMACIENS.

ENTREPOT GÉNÉRAL A PARIS : HARRIS, 13, r. de Trévise. — Notices 100 sous pli fermé.

En vente à Saumur, chez M. COUTARD, coiffeur-parfumeur, 2, rue Saint-Jean.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

BAISSE DE PRIX

Sucre 1 ^{er} choix, le kil.....	1.05	Spécialité de Cafés Grillés	
Sucre scié	1.15	Bonne qualité le 1/2 kil...	2.35
Bougie bonne qualité, le paquet	0.80	1 ^{re} qualité,	2.60
Bougie à trous.....	1. »	Bon mélange	2.80
Alcool à brûler (sans odeur) le lit.	1.30	Mélange exquis	3. »
Gruyère 1 ^{er} choix, le 1/2 kil..	0.85	Chocolat Menier, le 1/2 kil....	1.60

Exposition d'Articles de Pâques

CHANGEMENT DE DOMICILE

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaufort

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.